

**IAAT Poitou-Charentes**

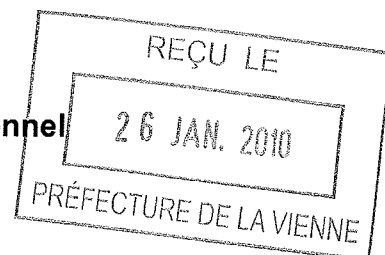
Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 1 rue Marcel Doré – 86000 – POITIERS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 15 janvier 2010**

**Délibération n° 10/006 relative au personnel**



Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1224-3 du code du travail introduit par l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 codifié par l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail et portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec responsabilité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment leur article 5.5-b,

VU la délibération 09/037 du 15 janvier 2010 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au budget pour l'exercice 2010,

VU la décision 09/003 du 5 janvier 2009 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au tableau des effectifs,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré et voté,


CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer le poste de Monsieur Tony VINCENT en le déchargeant, en partie, de ses tâches de maintenance informatique et en lui confiant la responsabilité du développement informatique de l'IAAT Poitou-Charentes.

CONSIDERANT dans ces conditions, qu'il y a lieu d'entériner ces modifications par un avenant au contrat de l'intéressé,

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant tel que présenté au tableau ci-joint,

AUTORISE, par voie de conséquence le Président à prendre par arrêté la mesure correspondante.

Le Président,

  
Jean-François MACAIRE

<b>NOM Prénom</b>	<b>Grade ou Fonction</b>	<b>Affectation</b>	<b>Nature de l'Engagement</b>	<b>Date d'effet de l'avenant au contrat d'engagement</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Indice comptable</b>
VINCENT Tony	Technicien de maintenance informatique	IAAT Poitou- Charentes	Avenant de contrat	1er février 2010	CDI	450